

# C'est quoi, 43 milliards d'euros ?

**Laurent Cordonnier<sup>S</sup>**

Le projet de réforme des retraites du gouvernement repose sur l'allongement de la durée de cotisation et la baisse des pensions pour « sauver », soi-disant, le système de retraite par répartition. En apparence, on actionne deux leviers parmi les trois susceptibles de contribuer à un rééquilibrage sur le long terme. On joue sur la durée de cotisation et le montant des pensions, l'action sur le taux de cotisation étant laissée de côté. En réalité, la véritable variable d'ajustement se révélera être le niveau des pensions. Tant qu'il existera un volant de chômage important, les salariés âgés ne parviendront pas, en effet, à allonger leur durée de travail, le calcul économique des employeurs étant vite fait entre l'embauche d'un jeune salarié fraîchement sorti de l'école, payé aux conditions du marché (sous la pression du chômage), et le maintien en poste d'un salarié âgé bénéficiant d'une rémunération améliorée par l'ancienneté. En pratique donc, le seul levier actionné est le montant des pensions, qui est programmé pour s'ajuster aux évolutions démographiques et au volume de l'emploi. Le montant effectif des pensions versées dérivera au gré des années de cotisations manquantes, des décotes envisagées, et de la désindexation des pensions par rapport au rythme d'évolution des salaires.

C'est dans cette perspective parfaitement anticipée d'une baisse sensible des pensions que le projet de loi, dans son titre V, prévoit explicitement le développement des formules de capitalisation... sans qu'on se demande par quel miracle les salariés et les entreprises parviendraient à verser à ces fonds de pension les cotisations supplémentaires qu'ils sont censés ne pas pouvoir supporter lorsqu'il s'agit de financer le système par répartition !

L'alternative, si l'on ne veut pas gager l'avenir des retraites sur un hypothétique allongement de la durée de travail (ou si l'on souhaite bénéficier de l'allongement de la durée de vie sous forme de temps libéré) est de programmer une augmentation des prélèvements destinés à financer les pensions.

Mais c'est précisément une solution que le gouvernement ne parvient même plus à envisager, tant il s'est évertué à nous la faire passer pour la donnée du problème elle-même. Tout le problème, dans son raisonnement, partirait justement de là : de l'énormité des cotisations qu'il faudrait lever pour rééquilibrer le système. Cette transmutation rhétorique de la solution en problème ne peut qu'impressionner les esprits fragiles, pour qui le nombre de zéros alignés sur la facture semble parler de lui-même. Et le gouvernement, qui croit s'adresser à la France d'en bas, pense maîtriser parfaitement cet exercice : « Le diagnostic est aujourd'hui partagé par tous : le nombre croissant de retraités et le déséquilibre entre les actifs et les retraités va mettre en péril tous les régimes de retraite. Le régime général auquel cotisent 80% des actifs va

---

\* Maître de Conférences à l'Université Lille 1. Auteur de : « Pas de pitié pour les gueux », Raisons d'Agir, 2000.

connaître des difficultés dès 2005 et son déficit va atteindre 15 milliards d'euros en 2020. Pour les 3 fonctions publiques, qui représentent 20% des actifs, les besoins supplémentaires se chiffrent à 28 milliards d'euros en 2020 »<sup>1</sup>. Diantre ! 43 milliards d'euros en tout, chaque année, pour continuer à vivre au dessus de nos moyens ! Que n'a-t-on converti la somme en anciens francs, pour marquer davantage encore les esprits ? On atteindrait alors 280 millions de millions d'anciens francs ! Ceci, sans compter qu'on se refuse à revenir sur la réforme Balladur...

Or, c'est quoi, 43 milliards d'euros par an ? C'est grosso modo 3% de la richesse produite par l'ensemble des travailleurs résidant en France durant l'année 2001. En se projetant dans l'avenir, cela ne ferait que 2,1% de la richesse produite en 2020. En effet, si la productivité du travail croissait au rythme de 2% par an pendant 17 ans, la production augmenterait de 40% (en supposant le volume de l'emploi constant), et les 43 milliards d'euros ne représenteraient plus alors que 2,1% du revenu national. Si l'on ne considère que l'augmentation des revenus intervenue sur la période (les 40%), il faudrait en consacrer 7,5% à payer les pensions. Qui ne serait tenté par un jeu où l'on promettrait d'augmenter le revenu d'un joueur de 40% à condition qu'il « donne » 1/13<sup>ème</sup> de cette augmentation à son voisin ?... Lequel (ou plutôt : son petit fils) lui remettrait plus tard cette même somme, au moment où il lui faudrait prendre sa retraite (si toutefois les générations futures n'avaient pas la mauvaise grâce, quand viendrait leur tour de jouer, d'ergoter sur le montant des pensions, comme nous sommes en train de le faire). Avouons tout de même que si le calcul portait sur les seuls salaires, et non sur l'ensemble des revenus, la prime au voisin serait de 1/8<sup>ème</sup> de l'augmentation des salaires.

Pour s'en faire une autre idée, 43 milliards d'euros c'est également les deux tiers du déplacement dans le partage de la valeur ajoutée (le partage salaire-profit) que les salariés ont dû concéder aux entreprises depuis le début des années 80. Pour simplifier, et pour employer une rhétorique très « lutte des classes », aujourd'hui passée de mode, les détenteurs du capital prélèvent chaque année aux salariés 61 milliards d'euros (qui correspondent aux 8 points de valeur ajoutée en moins par rapport à la situation des années 80), ce qui permet au MEDEF de se tourner vers les salariés pour leur dire en substance : « ben maintenant, comment allez-vous faire pour financer vos retraites ? ».

Mais ceci est peut-être un peu abstrait. Disons alors que 43 milliards c'est aussi (et presque exactement) le montant des dividendes perçus par les ménages fortunés durant l'année 2001, soit : 46,1 milliards d'euros. Les entreprises françaises, qui se sont mises, à l'instar de leurs homologues anglo-saxonnes, à distribuer massivement des dividendes, jusqu'à atteindre 80% des profits<sup>2</sup> (contre 30% vingt ans avant), ont d'ores et déjà réalisé le programme de nos gouvernants. Ces sommes, qui représentent typiquement le fruit de la capitalisation, sont exactement celles qui manquent pour financer le système par répartition à l'horizon 2020. Quand on dit que l'institution d'un système par capitalisation risque de cannibaliser le système par répartition, on est donc à moitié dans le vrai : puisque c'est déjà fait. Les 8 points de valeur ajoutée pris

---

<sup>1</sup> Texte d'information sur les retraites du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche à l'adresse des personnels. Disponible sur : [www.education.gouv.fr/personnel/texte-retraite.htm](http://www.education.gouv.fr/personnel/texte-retraite.htm)

<sup>2</sup> Mesurés par l'excédent net d'exploitation

aux salariés et qui manquent à l'appel pour financer les pensions servent déjà aujourd'hui à alimenter le flux des dividendes payés aux ménages actionnaires.

43 milliards d'euros, c'est encore à peu de choses près le montant des intérêts payés en 2001 sur la dette de l'ensemble des administrations publiques, soit : 46,7 milliards d'euros. On comprend qu'il importe de faire passer le message selon lequel il s'agirait là du résultat de la gabegie des dépenses publiques. Car pour ceux qui pensent que la dette provient de ce que l'on n'a pas su (ou voulu) prélever l'impôt sur ceux qui peuvent le payer, l'interprétation est tout autre : non content d'avoir épargné les catégories aisées du paiement de l'impôt, l'Etat leur offre la possibilité de placer l'épargne qui en résulte dans les titres de la dette publiques. Pour les prêteurs, l'argent économisé sur l'impôt –argent qui a créé la dette qu'il finance– rapporte encore du 5% ! Une fois monté en régime, ce petit jeu fait qu'à soi seul le paiement des intérêts de la dette suffit à entretenir le déficit budgétaire ! Dommage que ceux qui ont su hier mettre au point cette pompe à argent public n'appliquent pas leur génie à trouver les dérivations qui feraient couler à l'avenir ce flot dans les caisses de retraites !

43 milliards d'euros, c'est encore les pertes cumulées de France Télécom (20 milliards) et de Vivendi (23 milliards) pour l'année 2002. Certes, le sens commun suggérerait de ne pas procéder à ce genre de parallèle, car on ne voit pas comment un « trou » pourrait servir à boucher un autre « trou ». Ce qui fait « qu'on ne voit pas » est cependant le bel écran de fumée que l'on s'évertue à créer en disant que cet argent est « parti en fumée ». Car ces pertes ne sont que l'enregistrement comptable du fait que ces deux sociétés ont procédé à des acquisitions d'autres sociétés, à des prix exorbitants, lorsque les cours étaient au sommet de la bulle spéculative, et quelles réalisent qu'elles ne pourraient plus les revendre aujourd'hui au même prix. Dire que France Télécom et Vivendi ont perdu 43 milliards d'euros c'est donc dire qu'elles se retrouvent avec une dette qui a servi à acheter ces sociétés au prix fort, dette dont la contrepartie n'existe plus. Cet argent perdu par les deux sociétés françaises n'est cependant pas perdu pour tout le monde. Les actionnaires des sociétés rachetées ont empoché le prix fort qu'on leur a payé à l'époque, et leurs gains sont justement ceux que France Télécom et Vivendi ont passés en pertes cette année. Or, les vrais payeurs de ces actionnaires bienheureux seront en définitive les salariés de ces deux sociétés, dont une partie du travail effectué durant les prochaines années servira à rembourser la dette créée à l'occasion de ces achats. Ainsi, on peut dire que dans les 3 ou 4 prochaines années, les salariés de France Télécom et Vivendi devront fournir à eux seuls l'effort qui serait réclamé à l'ensemble des salariés français pour financer le surcroît annuel des pensions en 2020. Si les bonnes consciences n'ont rien trouvé à redire concernant le poids de ce « fardeau », n'est-ce pas simplement qu'il ne servira pas à payer les pensions de leurs collègues, mais les plus-values réalisées par de paisibles actionnaires au Grand Casino de la finance mondiale ?

Voilà qui donne peut-être une idée plus précise de ce que valent 43 milliards d'euros. Certes, ces éléments de réflexion ne suffisent pas à eux-seuls à esquisser des solutions. Les points d'application de la critique ne sont pas nécessairement des leviers pour l'action. Mais ils contribuent peut-être à mettre en doute la sincérité de ceux qui n'ont que « l'équité » à la bouche pour rationaliser le malheur de leurs concitoyens.